

Procédure de dépôt des dossiers DILCRAH

Pièces à fournir :

- Le formulaire CERFA N°12156*03 (annexe)
- Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
- Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
- Si le dossier de candidature n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le **pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents ci-dessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Déposer un dossier :

Le dossier complet devra être **envoyé en version dématérialisée** à l'adresse suivante :

pref-fipd@val-doise.gouv.fr

En complément, un exemplaire papier dûment daté et signé devra être transmis à la préfecture, à l'adresse suivante :

Monsieur le Préfet du Val D'Oise
Préfecture
Cabinet du Préfet
Direction Des Sécurités
A l'attention de Madame LE BAS Ambre
DILCRAH 2017-2018
05 Avenue Bernard Hirsch
CS 20 105
95 010 Cergy-Pontoise Cedex

Notification des projets :

Les lauréats de l'appel à projet seront avisés dans le courant du mois d'avril 2018 du montant de la subvention qui leur a été attribué et des modalités de versement de cette subvention.

Calendrier :

Du 29 janvier 2018 au 23 février 2018 : dépôts des dossiers de candidature

Du 26 février au 16 mars 2018 : instruction et sélection locale des dossiers

19 mars au 13 avril 2018 : instruction des dossiers et arbitrages par la DILCRAH

Avril-Mai 2018 : notification des résultats de l'appel à projets aux lauréats

Contacts :

- Madame LE BAS Ambre – 01.34.20.29.11 – ambre.le-bas@val-doise.gouv.fr